



WARLUS - INFOS

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

L'année 2020 fut éprouvante pour nous tous, nos habitudes ont été bousculées et notre rythme de vie changé. L'année 2021 sera-t-elle le tournant d'un nouveau mode de vie ? Seul l'avenir pourra répondre à nos interrogations.

Dans ce contexte compliqué, je ne peux que vous souhaiter une année plus heureuse que l'année 2020, où chacun je l'espère pourra retrouver une vie sociale telle que nous l'avons connue. Que cette année vous apporte également la santé et la réussite dans vos projets.

L'année 2020 fut aussi l'année des élections municipales où une nouvelle équipe a été élue. Ce nouveau Conseil est maintenant bien en place et souhaite travailler pour le bien-être de tous, en rendant régulièrement compte à la population de son action par le biais des bulletins municipaux qui sont plus fréquents, mais aussi par la mise à jour du site internet de la commune et la création d'une page Facebook pour les plus connectés.

Depuis le 17 mars, début de la crise sanitaire, nous sommes restés présents et disponibles auprès de chacun par diverses actions :

- Achat et distributions de masques,
- Dons de livres aux enfants,
- Communication sur les mesures sanitaires,
- Diffusion de bulletins municipaux avec des numéros de téléphone des élus pour les personnes qui souhaitaient avoir de l'aide.

L'année 2020 fut riche en travaux, malgré la crise sanitaire. Les travaux engagés par l'ancienne équipe municipale sont aujourd'hui terminés :

- Réfection et aménagement de l'ancienne garderie en secrétariat de Mairie et de la salle des associations,
- Rampe d'accès extérieure,
- Transformation et réfection de l'ancien secrétariat en salle de réunion,
- Agrandissement du terrain de boules,
- Taille des tilleuls sur la Place, au calvaire et au cimetière.

La réalisation de ces travaux a été supervisée par la nouvelle équipe qui a poursuivi son action par le recrutement d'un agent technique pour l'entretien des voiries et des bâtiments communaux, mais aussi pour faire le ménage dans la salle polyvalente et la mairie. Celui-ci a, en plus de ses tâches habituelles, exécuté les travaux suivants :

- Réfection de la pièce d'archives à l'étage par la pose d'une fibre de verre, réfection du plancher, peinture,
- Divers travaux électriques et de plomberie,
- Décapage et vernissage de deux portes intérieures à l'étage, nettoyage du monument aux morts et de la stèle des femmes déportées, taille des rosiers et nettoyage de l'accès au clocher.

Afin que les automobilistes puissent prendre conscience de leur vitesse, parfois excessive, plusieurs membres de l'équipe municipale ont posé des radars pédagogiques dans les rues d'Agnez et de Wanquetin. Un dernier radar solaire sera installé à l'entrée de Warlus côté Dainville prochainement.

Cette année, nous poursuivrons les travaux d'entretien courants, et la commission des travaux a déjà répertorié les chemins communaux nécessitant arasement et réfection. Les devis sont signés et les travaux seront entrepris dès le printemps.

En complément des radars pédagogiques, une réflexion sur la sécurité et l'aménagement des Routes Départementales qui traversent le village a été engagée. Dans un premier temps, un cabinet de géomètre vient de procéder au relevé topographique de l'ensemble de ces rues. Puis, un cabinet d'études accompagnera le Conseil Municipal en partenariat avec le Conseil Départemental afin d'appréhender toutes les solutions possibles pour leur réfection. Compte tenu de leur importance, ces travaux ne pourront s'exécuter que sur plusieurs exercices budgétaires et ne verront le jour, au mieux, que courant de l'année 2022.

Enfin, nous avons pris contact avec les services des Bâtiments de France en vue de la réfection de la toiture de l'église et de l'aménagement de la salle des fêtes.

Certains nous ont indiqué qu'ils auraient souhaité mieux connaître la nouvelle équipe municipale, mais malheureusement la situation sanitaire ne nous permet pas de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Dès que nous le pourrons, nous inviterons l'ensemble des Warlusiens à se retrouver sur la Place ou dans la salle polyvalente afin de partager un moment de convivialité.

Une rétrospective de l'année 2020 sera prochainement accessible sur la page Facebook de la commune et le site internet reprenant les actions menées par le conseil municipal mais aussi les Warlusiens qui ont été mis à l'honneur cette année par la Voix du Nord.

Pour conclure, je tiens également à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal et le personnel communal pour leur action et leur engagement dans la vie du village. Je remercie également l'association Warlus Loisirs Animation (WLA) qui malgré la crise sanitaire a fait venir le Père Noël dans nos rues et a lancé un concours de dessins afin d'animer les foyers warlusiens.

Au plaisir de se retrouver et surtout prenez soins de vous et de votre famille.



Rampe d'accès à la Mairie et installation du secrétariat au rez-de-chaussée

Ravalement du Monument



Extension du terrain de boules

Pose de radars

La stèle

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 7 Décembre 2020. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



1 - Minute de silence

Une minute de silence a été observée en hommage à M. Samuel PATY, professeur assassiné le 16 Octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine, ainsi que pour M. Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République décédé le 2 Décembre 2020.

2 – Demandes de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la réfection des chemins et pour la toiture de l'église

Les travaux de réfection des chemins communaux et de la toiture de l'église sont éligibles aux demandes de subventions DETR.



S'agissant des chemins communaux, nous déposerons un dossier DETR dans un avenir proche puisque nous disposons de devis.

Pour l'église, Madame le Maire et ses deux adjoints ont rencontré une technicienne des Bâtiments de France, rattachée à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), dans l'après-midi du 7 Décembre et une visite de l'église a été effectuée, avec prises de photos. Nous sommes en attente de son rapport. Un architecte des Bâtiments de France devra éventuellement intervenir pour suivre la réalisation du chantier.

Un devis a été demandé à une entreprise agréée Bâtiments de France, pour avoir une idée approximative des frais à engager. Quoiqu'il en soit, le recours à un architecte, même s'il générera des frais supplémentaires, sera de nature à sécuriser le dossier et à faciliter l'octroi des subventions qui pourraient aller jusqu'à 55 %.

Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité des membres présents pour ces deux demandes de subventions concernant les chemins communaux et la toiture de l'église.

3 - Réflexion sur un cahier des charges suite à la demande de Madame Sandra AUCREMANNE pour un parcours d'escape game extérieur dans les rues de la commune

Pour cette activité, Madame le Maire a demandé au Conseil de se prononcer sur trois points importants :

- Valider ou non la proposition d'itinéraire présentée par Mme AUCREMANNE,
- Limiter les horaires proposés pour respecter la tranquillité des habitants,
- Limiter le nombre de personnes par groupe afin d'assurer la sécurité des participants.

Le Conseil Municipal, également soucieux de la sécurité de tous, a proposé que les participants portent des gilets fluorescents floqués au nom de l'entreprise 62 inside. Les adultes seront responsables des enfants qui les accompagneront. Chaque groupe sera limité à 6 personnes et comprendra au moins un adulte.

Le Conseil a insisté sur le strict respect du code de la route dans toutes les parties du parcours. La commune ne pourra en aucun cas être mise en cause et dégage donc toute responsabilité en cas d'accident.

Le Conseil a souhaité qu'il n'y ait pas de passage nocturne ou par temps de brouillard.

Il a donc demandé que l'horaire limite du dernier départ le soir soit fixé à 19 heures, même pendant la période estivale.

Enfin, les participants devront adopter un comportement responsable en ne nuisant pas à la tranquillité des habitants et en ne laissant pas de déchets sur leur passage.

Toutes ces dispositions ont été approuvées à l'unanimité des membres présents qui ont souhaité la mise en place d'un cahier des charges. Un nouvel examen de ce dossier six mois après le début de l'activité sera réalisé en Conseil Municipal. Des modifications au cahier des charges pourraient ainsi être apportées en fonction des observations relevées pendant cette première période d'observation.

4 – Travaux pour les sanitaires à créer dans la salle polyvalente



La légère modification de l'aspect extérieur de la salle polyvalente, envisagée pour l'implantation de sanitaires PMR, a été évoquée avec la conseillère de l'UDAP 62 rencontrée le lundi 7 Décembre après-midi (voir paragraphe 2 ci-dessus). Elle conseille de s'orienter vers un mur en briques plutôt qu'en crépi sur la partie qui doit se substituer à l'entrée actuelle par le sas.

Par ailleurs, pour les couleurs des cloisons intérieures, le choix du Conseil Municipal, dont chacun des membres a eu un nuancier en main, s'est porté sur le bleu gentiane.

5 - Porte-drapeau communal

En l'absence de porte-drapeau officiellement désigné, Monsieur Maurice BASTIN, garde d'honneur de Lorette, avait accepté d'assurer cette fonction le 11 Novembre dernier. Il s'agissait donc de trouver une personne susceptible d'accepter pour l'avenir cette mission essentielle aux cérémonies patriotiques et de la pérenniser pour les manifestations ultérieures. Il a semblé logique de proposer cette fonction à Monsieur BASTIN avant de rechercher une autre personne.

Contacté sur ce sujet, ce dernier a accepté d'être désigné officiellement porte-drapeau pour notre commune et nous l'en remercions vivement.

Le Conseil Municipal a donc validé à l'unanimité des membres présents la désignation de Monsieur BASTIN comme porte-drapeau de notre commune de Warlus.

6 – Divers

- **Récupérateur de verre :** Le conteneur de verre situé sur l'ancienne rue d'Arras étant à l'écart, la Mairie n'a pas toujours connaissance du fait qu'il soit rempli. Une affiche y a été apposée pour orienter dans ce cas les déposants vers le conteneur situé près de la Mairie. Néanmoins, il est demandé aux conseillers constatant qu'il n'est plus possible de l'utiliser parce que plein, de le signaler immédiatement en Mairie pour faire procéder à l'enlèvement de son contenu dans les meilleurs délais.

- **Défiibrillateur :** Les dispositions réglementaires concernant ce type de matériel imposent de le mettre à l'extérieur de la salle polyvalente à compter du 1^{er} Janvier 2021. Mais compte tenu de son maintien opérationnel impossible par des températures négatives, il est nécessaire de mettre le défiibrillateur dans une armoire chauffante. Le Conseil Municipal a validé l'achat de cette armoire chauffante et des démarches seront entreprises pour former quelques personnes à l'utilisation de ce défiibrillateur.
- **Regain :** Cette entreprise d'insertion propose la reconduction du contrat de tonte et entretien des espaces verts pour 2021 sur une base de 10 passages par an. En 2020, il n'y a eu que 8 passages, mais la facturation s'effectue sur le nombre de passages réels. Madame le Maire a souhaité avoir l'avis du Conseil sur ce sujet avant de reconduire le contrat. Le Conseil a demandé d'organiser une rencontre avec le responsable avant de reconduire le contrat pour 2021 et de signer le devis. Madame le Maire et M. SENEZ, adjoint aux travaux, rencontreront donc ce responsable prochainement.
- **Délibération pour les voiries communales :** La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée aux communes tient compte, entre autres critères, de la longueur des voies communales. En vue du calcul de la DGF 2021, la Préfecture, en relation avec la Direction Départementale des Finances Publiques, a demandé l'actualisation des données en sa possession concernant ce dossier et sa validation par une délibération du Conseil Municipal. Les voies communales ont donc été remesurées séparément, hors voies départementales. La méthode de relevé sur le terrain et la longueur totale de la voirie communale, qui est de 3 093 mètres linéaires, ont été validées à l'unanimité par les membres présents.
- **Le sport du lundi :** L'A.E.P.G.E. (Association d'Education Populaire de Gymnastique d'Entretien) qui assurait les cours hebdomadaires de gymnastique d'entretien organisés à la salle polyvalente le lundi de 18 h 15 à 19 h 15 abandonne cette activité sur Warlus, faute d'un nombre suffisant de participants. L'association 3 A (Association Aide Atout) de Bihucourt a proposé d'assurer ces cours en reprenant les mêmes horaires le lundi soir. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents a donné son accord pour prêter la salle gratuitement, dans les mêmes conditions que pour l'AEPGE.
- **FACEBOOK :** On dénombre actuellement 156 abonnés à la page Facebook de la commune.
- **Les arbres de la rue de St Omer :** Les arbres de la rue de St Omer qui détériorent le trottoir sont dans le domaine public. Il convient donc de les tailler pour éviter des dégâts plus importants. Un devis sera demandé à une entreprise spécialisée et ce sujet sera de nouveau évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Il est également rappelé que les plantations appartenant aux riverains des voies publiques ne doivent pas empiéter de façon abusive sur les trottoirs, allées ou voies de communication.
- **Validation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :** Un Conseil Communautaire est prévu le 10 Décembre et son ordre du jour comporte la validation du PLUi Est, qui concerne notre commune.



Note : Ce document a été validé lors de la réunion qui s'est tenue le 10 Décembre 2020 au siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU SECRETARIAT

En raison d'une session de formation « Maîtriser le budget d'une collectivité territoriale » à destination des élus et des secrétaires de mairies, **le secrétariat sera exceptionnellement fermé le jeudi 28 Janvier prochain et la permanence ne sera pas assurée.** En cas d'urgence ou pour toute demande, vous pouvez néanmoins demander un rendez-vous en laissant un message sur la boîte vocale au **03 21 58 20 71** ou transmettre un mail à l'adresse suivante : commune-de-warlus@orange.fr

RETOUR SUR LA JOURNEE DU SAMEDI 19 DECEMBRE 2020



Colis des aînés : Tous les membres du Conseil Municipal se sont rendus disponibles pour participer à la distribution des colis aux aînés le samedi 19 Décembre 2020 dans la matinée. Les 57 colis ont été préparés la veille et les denrées périssables ajoutées le samedi matin avant la distribution. Les binômes constitués, qui disposaient d'une liste des bénéficiaires par rues, les ont pris en charge à la Mairie pour une distribution à partir de 9 heures 30.

Ce colis de Noël était composé majoritairement de produits locaux :

Truite : Pisciculture ROHART, 24 rue Louis Blondel, 62223 ANZIN-SAINT-AUBIN

Poulet à l'estragon : SARL Le Haut Pays, 62310 CREQUY

Coquille de Noël : SARL Les Maîtres du Pain, 19 rue du Général Leclerc, 62161 MAROEUIL

Gelée, confiture : Le coing nature, EARL FATOUS, 30 rue de la République, 62000 DAINVILLE

Gaufres fines : fabriquées par BOURDON à 62570 HELFAUT

Macarons, chocolats : HOUDA, boulangerie-pâtisserie, confiserie, 49 rue des Anciens Combattants, 62000 DAINVILLE



Cadeaux de Noël aux enfants : L'association Warlus Loisirs Animation s'est chargée de fournir un quad et une remorque dans laquelle s'est tenu le Père Noël qui a effectué sa tournée dans les rues du village le samedi 19 Décembre en début d'après-midi. Il y avait cette année 38 enfants bénéficiaires du traditionnel cadeau de Noël. Les cadeaux, jusqu'à 7 ans, et les bons d'achat, de 7 à 12 ans, ont été offerts par la commune. De plus, une boîte de chocolats a été remise à chaque enfant par l'association WLA.



MASQUES JETABLES



En faisant le tour du village, l'agent technique chargé de l'entretien a ramassé en un seul passage, plus d'une vingtaine de masques sur les voiries du domaine public, tant sur les routes départementales que sur les voies communales, y compris dans certaines résidences. Ce comportement irresponsable dénote un manque total de respect envers le personnel mais aussi envers les autres habitants. Des enfants accompagnant leurs parents en promenade se sont étonnés que certains puissent se comporter de cette façon. Veillons donc à nous comporter en adultes en montrant le bon exemple.

Il est une nouvelle fois rappelé que ces masques doivent être jetés dans la poubelle grise.



RECENSEMENT DES JEUNES A PARTIR DE 16 ANS

- Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
- Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** à 18 ans et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ? Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, **garçons et filles**, ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement**. Cette attestation est **indispensable pour l'inscription à des concours ou examens** soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera alors l'attestation de recensement).

Connaître cette étape et la faire connaître est important.
C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

COVID-19 : VACCINATION

QUI ? D'abord les habitants de **plus de 75 ans** et les personnes atteintes de pathologies « à haut risque »

COMMENT ? Sur rendez-vous, via la **plateforme téléphonique nationale : 0 800 009 110**

ou **régionale : 03 92 04 34 71**, également au **standard de certains centres** ou **par internet** sur : www.sante.fr

Où ? Les centres de vaccination les plus proches pour notre commune se situent respectivement :

A Arras, Centre hospitalier, service santé au travail, Bâtiment Churchill, 57 avenue Churchill : **03 21 21 10 33**

A Avesnes le Comte, Centre SDIS, salle Jacques Nirdol, 15 rue des Fossés : **0 800 04 04 04**

Toute personne ayant besoin d'aide peut solliciter la mairie de Warlus au **03 21 58 20 71** ou par mail à l'adresse suivante : commune-de-warlus@orange.fr



CONTRIBUTION INCENDIE

Conformément à l'article L 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a fixé le taux unique des contributions dues par les collectivités à 28 € par habitant.

Les contributions des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et du département au budget du service départemental d'incendie et de secours constituent des dépenses obligatoires.

Chaque commune doit donc prévoir cette dépense dans son budget et s'acquitter de cette somme en fonction du nombre d'habitants y résidant.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La SARL GREEN ARTOIS a déposé en Préfecture **un dossier d'enregistrement soumis à consultation** pour son projet d'exploitation d'une unité de méthanisation, Route D 49 E 3 sur le territoire de la commune de FREVIN-CAPELLE.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de FREVIN-CAPELLE **du 1^{er} Février 2021 au 5 Mars 2021 inclus**. La Commune de WARLUS étant dans le périmètre de l'enquête publique, un dossier numérisé est également consultable en mairie aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat.

Un registre a été déposé à la mairie de FREVIN-CAPELLE pour recueillir les observations sur ce projet pendant la période indiquée ci-dessus.

Les personnes intéressées peuvent aussi les adresser aux services de la Préfecture par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr avant la fin du délai de consultation.

Schéma de fonctionnement d'un méthaniseur :

